

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 50230 B1** (51) Cl. internationale : **B65D 5/54; B65D 5/38**
- (43) Date de publication : **30.06.2021**

-
- (21) N° Dépôt : **50230**
- (22) Date de Dépôt : **14.09.2018**
- (30) Données de Priorité : **15.09.2017 FR 1758587**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/EP2018/074968 14.09.2018**
- (71) Demandeur(s) : **BEL, 2 Allée de Longchamp 92150 Suresnes (FR)**
- (72) Inventeur(s) : **MOULIN, Pierric**
- (74) Mandataire : **ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY (TMP AGENTS)**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: **EP18765918.0**
-
- (54) Titre : **EMBALLAGE COMPRENANT UNE BARQUETTE, UN FOURREAU ET UN TÉMOIN D'INVOLABILITÉ DE L'EMBALLAGE**
- (57) Abrégé : Emballage (200) comprenant une barquette (14,) et un fourreau (18) à l'intérieur duquel la barquette (14) est montée coulissante selon une direction longitudinale (L). L'emballage (200) comprend en outre au moins un témoin (82) d'inviolabilité de l'emballage (200), ledit témoin d'inviolabilité (82) comprenant un premier tronçon (110) solidaire de la barquette (14), et un deuxième tronçon (112) lié par au moins une ligne de faiblesse (120) au fourreau (18). La ou chaque ligne de faiblesse (120) débouche dans un bord d'extrémité longitudinale (109a) du fourreau (18).

REVENDICATIONS

1.- Emballage (200, 200', 200'') comprenant une barquette (14, 14', 14'') et un fourreau (18, 18', 18'') à l'intérieur duquel la barquette (14, 14', 14'') est montée coulissante selon une direction longitudinale (L),

l'emballage (200, 200', 200'') comprenant au moins un témoin (82, 500) d'inviolabilité de l'emballage (200, 200', 200''), ledit témoin d'inviolabilité (82, 500) comprenant:

- un premier tronçon (110, 502) solidaire de la barquette (14, 14', 14''), et
- un deuxième tronçon (112, 504) lié par au moins une ligne de faiblesse (120, 294) au fourreau (18, 18', 18''),

caractérisé en ce que le premier tronçon (110, 502) et le deuxième tronçon (112, 504) sont juxtaposés l'un à l'autre suivant une première direction du témoin d'inviolabilité (82, 500) et s'étendent chacun sur toute la largeur du témoin d'inviolabilité (82, 500) suivant une deuxième direction orthogonale à la première direction, il existe un angle non-nul et différent de 180° entre le premier tronçon (110, 502) et le deuxième tronçon (112, 504), et la ou chaque ligne de faiblesse (120, 294) débouche dans un bord d'extrémité longitudinale (109a, 409a) du fourreau (18, 18', 18'').

2.- Emballage (200, 200') selon la revendication 1, dans lequel le fourreau comprend un fond (102), un toit (104), et deux parois latérales (106, 108) reliant le fond (102) au toit (104), le fourreau (18, 18') présentant au moins une encoche (122) formée dans l'un parmi le toit (104), le fond (102) et au moins l'une des deux parois latérales (106, 108) du fourreau (18, 18').

3.- Emballage (200, 200') selon la revendication 2, dans lequel le deuxième tronçon (112) du témoin d'inviolabilité (82) est logé dans l'encoche (122) ou l'une des encoches (122).

4.- Emballage (200, 200') selon la revendication 3, dans lequel l'encoche (122) comprend une première région (124) occupée par le témoin d'inviolabilité (82) et une deuxième région (126) laissée libre.

5.- Emballage (200, 200', 200'') selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel la barquette (14, 14', 14'') comprend un panneau d'extrémité avant (60, 261)

selon la direction longitudinale (L), le premier tronçon (110, 502) du témoin d'inviolabilité (82, 500) étant solidaire dudit panneau d'extrémité avant (60, 261).

6.- Emballage (200', 200'') selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel le premier tronçon (110, 502) du témoin d'inviolabilité (82, 500) est relié au deuxième tronçon (112, 504) du témoin d'inviolabilité (82,500) par une ligne de faiblesse (118', 294).

7.- Emballage (200) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans lequel le premier tronçon (110) du témoin d'inviolabilité (82) présente une forme de T, une forme semi discoïdale, une forme quadrangulaire, une forme arrondie, ou une forme ovale.

8.- Emballage (200, 200') selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans lequel le témoin d'inviolabilité (82) est formé d'une partie avec le fourreau (18, 18') et est rabattu sur la barquette (14, 14').

9. Emballage (200'') selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans lequel le témoin d'inviolabilité (500) est formé d'une partie avec la barquette (14'') et est rabattu sur le fourreau (18'').

10.- Flan (10, 10', 10'') pour former un emballage (200, 200', 200'') selon l'une quelconque des revendications précédentes.